



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/667

Le 28 février 2014

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Sujet: Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)

- **Approbation d'une nouvelle Recommandation UIT-R et de quatre Recommandations UIT-R révisées**
- **Suppression de quatre Recommandations UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/652 datée du 20 décembre 2013, un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et quatre projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 20 février 2014.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. L'Annexe 2 contient la liste des Recommandations UIT-R supprimées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FRANCIS RANCY', is located below the text.

François Rancy
Directeur

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.2059

Doc. 5/BL/6

Caractéristiques techniques et opérationnelles des radioaltimètres utilisant la bande de fréquences 4 200-4 400 MHz et critères de protection applicables à ces radioaltimètres

Recommandation UIT-R F.557-5

Doc. 5/BL/7

Objectif de disponibilité d'un conduit numérique fictif de référence pour les faisceaux hertziens

Recommandation UIT-R M.2012-1

Doc. 5/BL/8

Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales évoluées (IMT évoluées)

Recommandation UIT-R M.1580-5

Doc. 5/BL/9

Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2000

Recommandation UIT-R M.1581-5

Doc. 5/BL/10

Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations mobiles utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2000

Annexe 2

Liste des Recommandations supprimées

Recommandation UIT-R	Titre
SF.356-4 (1997)	Valeurs maximales admissibles des brouillages dus aux faisceaux hertziens à visibilité directe dans une voie téléphonique d'un système du service fixe par satellite utilisant la modulation de fréquence, ces systèmes utilisant en partage les mêmes bandes de fréquences
SF.357-4 (1997)	Valeurs maximales admissibles des brouillages dans une voie téléphonique d'un faisceau hertzien analogique à modulation angulaire, partageant la même bande de fréquences que des systèmes du service fixe par satellite
M.1740 (2006)	Guide à utiliser pour appliquer les textes de l'UIT-R se rapportant au service d'amateur et au service d'amateur par satellite
M.1222 (1997)	Transmission de messages de données sur des canaux radioélectriques mobiles terrestres privés et utilisés en partage